

M. Baker (Grenville-Carleton): Certains députés se récrient. Qu'on me prouve alors que j'ai tort, et je me rétracterai.

Je suis heureux de constater que le dernier mot n'est pas dit et que tout peut encore être annulé. Dans ces conditions, je pense que les organisateurs ont été un peu trop présomptueux s'ils ont promis aux membres du parti libéral sollicités qu'ils allaient utiliser les édifices parlementaires. Il n'y a pas encore eu de consultations à ce sujet, et je suis heureux de constater que le dernier mot n'est pas dit.

Je ne puis m'empêcher de penser que si Votre Honneur a autorisé l'utilisation de nos locaux c'est qu'un membre du parti libéral lui avait donné une idée fautive de la situation. Je vous le dis sans arrière-pensée. C'est ce qui a dû se produire. Je tiens seulement à ce que mes amis d'en face sachent . . .

M. Olivier: Vous n'avez pas d'amis de ce côté-ci.

M. Baker (Grenville-Carleton): Un député a parlé d'un jour de congé. Une partie de cette réunion doit se tenir pendant une journée parlementaire et avant qu'on ne propose une motion pour suspendre les séances de la Chambre vendredi, j'espère que la question sera résolue à la satisfaction des membres de la Chambre des communes.

M. MacFarlane: Pur chantage. Nous savons à quoi nous en tenir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous avons toujours fait preuve de coopération sur ces questions. C'est ce qui caractérise en premier lieu cet endroit, mais c'est la première fois que l'on nous demande de vider les lieux pour une partie. Je pense que le leader du gouvernement à la Chambre devrait rester à la hauteur de sa réputation, en fait de consultation. Je suppose que la première personne à consulter serait Votre Honneur, et ensuite les leaders à la Chambre, afin que nous puissions en revenir au mode habituel de consultation et de coopération.

Chose encore plus importante, ces locaux ne doivent être utilisés qu'à des fins appropriées. Je suis disposé à la consultation, comme je l'ai toujours été, mais j'aurais souhaité que quelqu'un ait la délicatesse de dire qu'après tout il serait peut-être préférable d'en discuter avant de sauter aux conclusions.

M. l'Orateur: Après que j'aurai donné la parole au député d'Abitibi (M. Laprise), tous les partis auront eu l'occasion de se prononcer sur la question. Il y a encore plusieurs députés qui voudraient prendre la parole et intervenir. Mais je vais clore la discussion en donnant la parole au député d'Abitibi, et ainsi tous les partis auront été représentés; après l'intervention du député d'Abitibi, je conclurai par quelques remarques.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Abitibi.

● (1542)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, vous avez sans doute remarqué comme nous tous que la requête qui vous a été présentée par l'organisation du parti libéral à l'effet

Privilège—L'hon. M. Lambert

d'utiliser des locaux disponibles ou qui peuvent l'être dans les édifices du parlement canadien pour servir à une manifestation qu'on peut qualifier de «géante» à l'occasion d'un congrès politique de leur parti a soulevé énormément d'émotion à la Chambre. Je crois qu'il est inhabituel que les représentants d'une manifestation de cette importance demandent de se servir de locaux publics comme les locaux qui sont à la disposition des députés dans les édifices du parlement canadien. Une manifestation de ce genre peut apporter des complications à l'avenir, et je crois que même s'il est établi que les députés de la Chambre peuvent à l'occasion se servir de ces locaux pour recevoir des délégations de leurs circonscriptions ou des groupes d'électeurs qui viennent pour visiter la capitale nationale ou pour rencontrer des ministres, je crois qu'à ces occasions on peut très bien comprendre que ces locaux peuvent être disponibles pour des députés ou pour un caucus même, mais de là à les utiliser pour une manifestation d'importance comme un congrès d'un parti politique, pas seulement un congrès libéral, cela peut être un congrès de n'importe quel autre parti canadien, je crois qu'on devrait complètement mettre ces choses-là de côté. Il y a dans les villes d'Ottawa et de Hull, ce ne sont pas des villages, des organisations capables de recevoir des congrès, de recevoir des groupes aussi importants que ceux qu'on veut présenter la fin de semaine des 24 et 25 février prochain. Or, monsieur l'Orateur, lorsque le congrès à la direction du Parti Crédit Social du Canada a eu lieu en 1975 ici, à Ottawa, nous avons loué des installations en ville et nous y avons tenu notre congrès. Or, je crois que le parti libéral a été mal inspiré en vous demandant la permission de se servir des locaux publics de la Chambre des communes pour tenir des manifestations de cette envergure, lesquelles, on le sait, peuvent entraîner des conséquences graves quand on sait de quelle façon on veut se préparer à servir les rafraîchissements ou les «réchauffements», appelez cela comme vous voulez, à 3,000 ou 4,000 invités à une soirée. Cela peut entraîner des conséquences graves qui resteront inscrites dans l'histoire du parlementarisme canadien.

Alors je pense qu'on devrait éviter ces choses-là. L'organisation libérale, à mon avis, n'est pas une organisation de quêteux, je crois qu'ils ont l'argent nécessaire pour s'installer en ville car il y a déjà des endroits où on peut les recevoir et je pense qu'ils devraient aller à ces endroits-là pour recevoir leurs délégations et leurs invités.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Un certain nombre d'autres députés ont manifesté leur intention d'intervenir dans ce débat; c'est le cas du député de Moncton (M. Jones) et de certains autres, dont les députés de Kootenay-Ouest (M. Brisco), de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) et de Longueuil (M. Olivier). Je n'ai nullement l'intention de les en empêcher, mais pour l'instant, je vais tout simplement renvoyer l'affaire à plus tard, alors que je serai en mesure d'entendre ce que ces autres députés ont à dire. La question ayant été soulevée, j'aimerais en faire un bref historique. J'invite les députés à faire preuve d'un peu de patience en attendant l'issue des consultations qu'ont proposé plusieurs de ceux qui ont participé à la discussion.